

Règlements des Ballets sur Glace

*** 2007 ***

Note : Le présent règlement intègre les modifications votées à l'AG du 24 juin 2007 à Toulouse

1. DEFINITION

Un Ballet sur glace est une transcription dans l'espace et la durée, de thèmes, d'arguments ou d'un texte musical liés à celui-ci, qui est laissé au choix du chorégraphe.

Sa qualité est d'autant plus grande que musique, thème et chorégraphie sont cohérents, et donnent une impression d'harmonie et d'équilibre créatrice d'émotion.

Le ballet doit s'adapter à la dynamique propre des sports de glace : qualité de la glisse, sûreté des carres, vitesse, aisance et beauté des mouvements. Il doit également rechercher des placements, un traitement des groupes et de la variété dans les éléments spécifiques du patinage.

Il n'y a pas de limitation au nombre des éléments de patinage artistique, de danse sur glace ou de patinage synchronisé proposés par le chorégraphe. Il appartient aux juges d'apprécier d'éventuels abus, ainsi que leur corrélation musicale et thématique.

2. COMPETITIONS

Les compétitions de Ballets sur Glace ont pour objet, dans un esprit sportif et de coopération universelle, de révéler et de mettre en valeur des ballets de qualité, en vue de servir l'évolution des sports et des arts patinés et de les développer dans le monde.

Les compétitions de Ballets sur Glace, consistent en :

- **Championnats de France** : Les équipes devront obligatoirement avoir participé à deux compétitions labellisées CSNB/FFSG dont une hors ligue minimum. Les compétitions hors de France ne rentrent pas en considération.
- **Compétition Interligues**
- **Compétition Internationale**

Elles se déroulent sur des pistes de la taille suivante :

- Championnats de France : 56m x 26m minimum
- Compétitions labellisées CSNB/FFSG : 56m x 26m minimum
- Autres compétitions : libre choix de l'organisateur. 40 x 20 minimum.

Quelque soit le nombre d'équipes les compétitions devront :

- Respecter les temps réglementaires des entraînements officiels sur la patinoire de la compétition
- Fin des Podiums à 23h30
- Respecter les critères du présent règlement officiel CSNB

Le Championnat de France peut se dérouler sur deux jours suivant le nombre d'équipes inscrites

3. ELIGIBILITE

Une Licence de Compétition Ballets, en cours de validité, est obligatoire pour toutes les compétitions. Les patineurs doivent de plus obligatoirement tous être éligibles (au sens de la **R102 de l'ISU**). Le président de chaque club certifiera par sa signature lors des inscriptions aux compétitions, que ses patineurs sont éligibles, et en

particulier qu'ils ne participent pas à des événements non sanctionnés par l'ISU, qu'ils ne participent pas à titre individuel à des spectacles sur glace, à des exhibitions sans l'approbation de la FFSG (CSNB).

Afin de lever tout risque d'interprétation négative sur l'éligibilité des patineurs, ceux-ci ne peuvent participer aux séminaires de formation des juges. Les entraîneurs ou chorégraphes invités à ces séminaires, titulaires ou assistants, abandonnent obligatoirement leur éligibilité sportive.

De plus, toute forme de dopage est interdite en Ballet sur Glace (**R.ISU 139**).

Des contrôles antidopage peuvent être effectués inopinément lors de toute séance d'entraînement, toute compétition nationale ou internationale par le Médecin Fédéral ou son représentant, ou par un représentant du Ministre de la Jeunesse et des Sports, selon les règlements en vigueur.

Tous les détails concernant le dopage en patinage Ballet sur Glace doivent être consultés dans les règlements ISU et la Communication ISU correspondante.

4. FORMATION des EQUIPES

Une équipe de Ballet sur Glace comporte entre 8 et 30 patineurs, qui patinent tous dans le Ballet.

5. CATEGORIES

Les équipes de Ballets sur Glace peuvent se présenter dans l'une ou l'autre des cinq catégories suivantes :

- Senior/Elite
- Junior/Espoir

- Novice/Jeune Espoir
- Open
- Adulte

Les Compétitions Interligues peuvent comporter les cinq catégories. Les compétitions Senior/Elite, Junior/Espoir Novice/Jeune Espoir, Open et Adulte se déroulent le même jour. Chaque équipe ne peut participer qu'à une seule catégorie.

En France, ces cinq catégories sont définies de la manière suivante :

- **Senior/Elite** : **Test minimum exigé** : Test Préliminaire de Patinage Artistique ou Danse sur Glace pour 100 % de l'équipe.
- **Junior/Espoir** : **Aucun test exigé**
- **Novice/Jeune Espoir** : **80%** de l'équipe : **moins de 15 ans au 1^{er} juillet** précédant la compétition - **100% des patineurs : niveau maximum Patinage artistique Préparatoire ou PN 6danse sur glace Préparatoire**
- **Open** : **Aucun test exigé**
- **Adulte** : **Aucun test exigé Age minimum 21 ans**

Les autres fédérations nationales ont divisé leurs équipes en quatre catégories (Senior, Junior, Novice et Adulte), mais chaque fédération a ses propres définitions et caractéristiques de ces catégories.

Lorsqu'une équipe étrangère s'inscrit à une compétition en France, elle doit décider dans quelle catégorie elle s'inscrit (avec l'aide du club organisateur). De la même manière, une équipe française patinant dans une compétition étrangère détermine dans quelle catégorie elle désire concourir.

Les compétitions Interligues sont constituées de prestations de Ballet Libre, dénommé ci-après « Ballet », de même que les Championnats de France Espoir et Jeunes Espoirs.

Les Championnats de France se composent :

- d'un Exercice Chorégraphique (pour les catégories Sénior/Elite, Junior/Espoir et optionnel pour la catégorie Novice/Jeune Espoir)
- d'un Ballet libre

Pour la participation au Championnat de France, l'équipe devra au préalable avoir concouru obligatoirement dans la catégorie ou elle s'engage.

Seules les catégories Sénior/Elite - Junior/Espoir - Novice/Jeune Espoir peuvent participer aux championnats de France.

Tirage au sort - R.ISU 725

Il a lieu au minimum une heure avant le début de la compétition en présence des capitaines d'Equipes. Seuls les licenciés éligibles peuvent tirer au sort.

Le tirage au sort est conduit par le Juge- Arbitre selon la procédure suivante :

Pour le Ballet des compétitions Interligues, ou pour l'Exercice Chorégraphique lors des Championnats de France :

1. tirage de l'ordre dans lequel les équipes effectueront le tirage de leur ordre de passage, selon l'ordre alphabétique des équipes.
2. tirage de l'ordre de passage, à partir de l'équipe déterminée en 1. et selon l'ordre alphabétique.

Pour le Ballet des championnats de France Senior/Elite et Junior/Espoir:

Tirage de l'ordre de passage au sein de chaque groupe. Les groupes de passage du Ballet sont constitués selon le classement de l'Exercice Chorégraphique.

6. EXERCICE CHOREGRAPHIQUE pour les Championnats de France Senior/Elite et Junior/Espoir (optionnel pour la catégorie Novice/Jeune Espoir)

L'exercice chorégraphique est obligatoire pour les catégories Junior/Espoir et Senior/Elite sur toutes les compétitions

Durée : 2'30 +/- 10"

Décors : aucun.

Les équipes devront, indiquer par écrit, **le choix du parti** qu'ils ont pris pour traiter les **trois thèmes**. Il sera remis à leur arrivée au secrétariat de la compétition qui le diffusera aux juges.

Costumes : académiques (pour pouvoir évaluer la gestuelle), de couleur noire unie pour toute l'équipe (les garçons peuvent patiner en T-shirt et pantalon noirs). Aucun maquillage ou artifice n'est autorisé.

Les costumes ne sont pas pris en compte dans l'évaluation - même s'ils sont en adéquation avec le thème, le procédé chorégraphique ou la gestuelle.

L'Exercice Chorégraphique est créé autour :

- d'un thème
- d'un procédé chorégraphique
- d'une thématique gestuelle

- Proposé, pour chaque saison sportive, par les entraîneurs et chorographes référents Français et Américains, il est officialisé en alternance pour 2 ans par la France ou par les USA

- Annoncés, pour la saison suivante, lors de l'AG de la FFSG

Il est évalué sur deux notes :

- **une note de Chorégraphie (1^{ère} note)**, pour laquelle le juge prendra en compte :
 - le traitement du thème
 - le traitement du procédé chorégraphique
 - le traitement de la thématique gestuelle
 - la pertinence - cohérence des trois éléments imposés
- **Une note Technique (2^{ème} note)**, pour laquelle le juge prendra en compte :
 - la glisse, les carres, les appuis, les poussées
 - les pas et retournements, les envols, les rotations, les attitudes (dans leur variété, dans leur vitesse, dans leur amplitude)
 - la qualité d'exécution de la gestuelle : placement corporel, tenue du corps
 - la pertinence - cohérence des trois éléments précédents avec le monde sonore et le thème

La première note (note de chorégraphie) départage les éventuels ex-æquo.

7. DUREE DU BALLET

- Pour les Catégories Senior/Elite et Junior/Espoir et Open :
6 minutes + ou - 15 secondes
- Pour la Catégorie Novice/Jeune Espoir :
5 minutes + ou - 15 secondes
- Open et adultes: 6 minutes + ou - 15 secondes

Le chronométrage du programme démarre soit avec la musique, soit au premier mouvement signifiant (porteur de sens) d'un patineur de l'équipe s'il intervient avant la musique. Lorsque l'équipe est prête, le

capitaine peut lever le bras pour demander le lancement de l'annonce (ou, s'il n'y a pas d'annonce, de la musique). Ce geste n'est évidemment pas considéré comme un « mouvement signifiant » du Ballet.

Si les patineurs commencent à se mouvoir pendant l'annonce de leur Ballet, le chronomètre démarre à ce moment. Le chronométrage s'arrête quand le dernier patineur s'arrête.

Un ballet ne satisfaisant pas aux critères de durée est pénalisé selon les normes ISU (0,1 déduit de chaque note par dizaine de secondes d'écart).

8. ENTRAINEMENT OFFICIEL

L'entraînement Officiel est obligatoire et doit avoir lieu sur la patinoire de la compétition, sans décors, sans costume et sans artifice.

Sa durée est fixée suivant les catégories

- Pour les Catégories Senior/Elite - Junior/Espoir 17 minutes Un seul passage de musique pour le ballet libre et l'exercice chorégraphique, ordre de passage imposé, ballet libre puis exercice chorégraphique
- Pour les Catégories Novice/Jeune Espoir, Open et Adultes 10 minutes Un seul passage de musique

9. COMPOSITION

Chaque équipe pourra s'inspirer des éléments donnés en annexe pour réaliser le choix et le montage de son Ballet.

- La scénographie, le monde sonore, les règles chorégraphiques, le thème, la gestuelle et les modes de relations utilisés sont laissés au libre choix de chaque équipe. On veillera néanmoins à leur cohérence, tout en évitant la redondance qui ne laisse pas de place à l'émotion, donc à l'art. On cherchera, dans le traitement du thème choisi, à sortir de l'anecdote au « premier degré ».
- Les sauts et autres éléments de patinage artistique, tout comme ceux de la danse, doivent être des éléments de chorégraphie,

prendre un sens au regard du thème du Ballet. Ils sont évidemment adaptés au niveau de patinage des patineurs, et les erreurs ou chutes qui entachent la chorégraphie sont sanctionnées.

- Les solos de patineurs ou de couples doivent également prendre un sens au regard du thème du Ballet. Ils doivent, sinon, servir de liaison et ne pas être prédominants.
- La chorégraphie choisie doit privilégier la glisse. Les positions statiques sur la glace (c'est à dire sans glisse) doivent être limitées et sont sanctionnées en cas d'excès.

10. COSTUMES

Les costumes doivent être décents. Les ornements ou coiffures doivent être fixés de manière à ne pas tomber ou nuire au bon déroulement de la compétition (paillettes, perles, sequins, etc..). Les costumes et le maquillage soulignent la sensibilité du thème du Ballet.

Tous les accessoires utilisés doivent être factices et non dangereux en cas de chutes ou rencontres accidentelles.

11. DECORS

Des décors peuvent être utilisés, mais ils ne sont pas essentiels. Ils doivent être d'encombrement réduit, et d'une hauteur n'excédant pas 2,30 mètres montés. Leur mise en place sur la glace et leur sortie doit être réalisée par les patineurs eux-mêmes, chaussés de leurs patins. Le juge de piste interdit l'accès de la piste à toute personne n'appartenant pas à l'équipe, en particulier à toute personne non chaussée de patins. Les projections de confettis, de cotillons, d'eau ou de tout autre objet sont interdites, ainsi que les émanations de fumées et de combustibles de toutes sortes. L'intervention d'animaux vivants est interdite.

Mise en place. Les patineurs disposent de deux minutes, à partir de l'appel de leur nom, pour mettre leurs décors en place et se mettre en position pour le début de leur Ballet. Les patineurs peuvent utiliser tout ou partie de ces deux minutes pour s'échauffer. Le juge de piste vérifie la durée de mise en place des décors, et signale tout dépassement au juge arbitre, qui peut décider de sanctionner un abus évident.

Après une minute et demie de mise en place, le présentateur annonce les « 30 dernières secondes » au micro. Aucune autre annonce ne sera faite avant le lancement de la présentation du Ballet. Au bout de 2 minutes, le CD (ou la cassette) est démarré, et le chronométrage commence.

12. ANNONCE DU BALLE

Un texte de présentation de chaque Ballet, dans la langue du pays organisateur, est obligatoirement inséré au programme édité pour la compétition.

Aucun texte de présentation n'est lu au micro avant le passage du Ballet

Un texte, d'une durée limitée à 20 secondes, peut être enregistré sur la cassette du Ballet, avant le démarrage de la musique. Le chronomètre est enclenché comme indiqué au paragraphe 7 (c'est à dire avec le démarrage de la musique ou au premier mouvement signifiant des patineurs, s'il intervient avant).

13. ECLAIRAGE

Les Championnats de France ont lieu exclusivement en éclairage blanc.

Pour les autres compétitions, les éclairages sont autorisés, mais facultatifs. Ils doivent dans ce cas être aériens et non commandés, par exemple avoir la forme de rampes aériennes dont les couleurs peuvent varier. Les poursuites et les lasers sont dans tous les cas interdits.

14. JURY - COMPOSITION - EMBLACEMENT

14.1 : COMPOSITION :

- **Championnats de France** : le jury est désigné par la CSNB et est composé de :
 - un Juge-Arbitre
 - un Juge-Arbitre Assistant
 - 7 Juges choisis sur la liste officielle, émise chaque saison par la CSNB
 - un Juge substitut
 - un juge de piste.
- **Compétitions Interligues** : le Jury est désigné par la CSNB et est composé au minimum de :
 - un Juge-Arbitre
 - un Juge-Arbitre Assistant
 - 5 Juges choisis sur la liste officielle, émise chaque saison par la CSNB
 - un Juge substitut
 - un juge de piste.
- **Les fédérations étrangères** peuvent envoyer un juge aux compétitions de Ballets sur Glace en France, avec l'accord de la CSNB. Chaque fédération a son propre système de formation et de promotion des juges, mais un juge étranger devant juger une compétition de Ballets sur Glace en France doit être certifié par sa fédération comme étant qualifié pour juger la compétition.

14.2 : Emplacement du jury :

Le Jury doit être installé, selon la conformation de la patinoire, si possible au milieu du grand côté de la piste, isolé du public, à une hauteur suffisante permettant d'observer correctement les différents éléments du Ballet pendant l'exécution du programme (1m50 minimum).

L'emplacement du Jury doit être indiqué sur l'annonce de la Compétition, et approuvé par le juge arbitre.

Championnats de France : obligatoirement au milieu du grand côté de la piste, où le public est maximum.

15. NOTATION

Le jugement est ouvert.

Deux notes de 0 à 6 sont données :

1^{ère} note - Technique de Ballet

Pour l'évaluation de la note de Technique de Ballet, le juge prendra en compte :

- L'utilisation de la glace et de l'espace, et l'organisation des formations
- la gestuelle et les possibles du corps
- la qualité des ensembles et des échanges
- la qualité de patinage de l'équipe

2^{ème} note - Impression artistique :

Pour l'évaluation de la note d'Impression Artistique, le juge prendra en compte :

- la présence, l'intensité, l'impact
- la création d'un univers
- le jeu d'acteurs et l'interprétation

- l'originalité et la créativité du Ballet, sa lisibilité

La deuxième note (note d'impression artistique) départage les éventuels ex-aequos.

16. CALCUL ET PUBLICATION des RESULTATS

Le classement des compétitions de Ballets sur Glace est déterminé selon les règles ISU.

Dans le cas des Championnats de France Senior/Elite ou Junior/Espoir , les résultats de l'Exercice Chorégraphique et du Ballet sont pris en compte de la manière suivante. La place obtenue par chaque équipe est multipliée par :

Exercice Chorégraphique	: 0.5 (33.3 %)
Ballet	: 1.0 (66.7 %)

Les résultats obtenus sont additionnés et le classement s'opère par total croissant de points (la meilleure équipe ayant le plus petit nombre de points l'emporte). Le classement du Ballet départage les éventuels ex-æquo.

Le résultat final signé des juges - Arbitres est publié dès la fin de la compétition.

Un protocole des résultats devra être remis à chaque club participant et officiel concerné.